

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	40 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Étranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Un Télégramme au clérical MILLET

Tunis, le 17 Avril 1902

AMÈRE DÉCEPTION!

Depuis quelque temps, le bruit, habilement répandu, courait avec persistance que M. Pichon, ancien journaliste d'opposition, avait obtenu du ministre des Affaires étrangères carte blanche au sujet du cautionnement et qu'en rentrant à Tunis il nous annoncerait la bonne et réconfortante nouvelle de sa suppression.

On conçoit que cette perspective n'était pas faite pour nous déplaire à nous qui, depuis des années, luttons avec ardeur, sans jamais nous lasser, pour faire enlever cette muselière indigne d'un pays démocratique et républicain.

D'autre part, connaissant le passé républicain du vaillant rédacteur de la *Justice*, la nouvelle nous paraissait si naturelle que nous l'acceptâmes comme argent comptant et attendions avec une véritable impatience le jour de l'apéritif d'honneur où, disait-on, devait avoir lieu ce grand acte pour entendre de la bouche même du ministre le retrait de cette monstruosité napoléonienne.

Pour faire une ovation au ministre républicain, nous achetâmes plusieurs cartes que nous distribuâmes de ci, de là à quelques amis peu fortunés en leur recommandant — recommandation inutile entre nous — d'applaudir ferme, lorsque le ministre annoncerait la suppression du cautionnement.

Et, plein de joie, nous nous dirigeâmes vers ce palais des *Folies-Millet* où, déjà, quelques centaines de nos compatriotes se trouvaient réunis...

A notre stupéfaction, nous n'aperçûmes — il faut bien le dire — que des têtes connues pour appartenir à nos diverses administrations..., d'hommes libres, indépendants, de colons, çà et là quelques-uns,

combien rares, cent ou cent-cinquante ?

Nous eûmes le cœur serré.

Qu'est-ce que cela voulait dire ?

Était-ce cabale montée contre celui qui nous apportait les quarante millions dans sa valise pour construire nos chemins de fer indépendamment de l'abolition des prestations et du cautionnement ? la colonie était-elle ingrate à ce point de méconnaître l'immense service rendu ?

Pourtant les éloges et les félicitations n'avaient pas manqué, alors pourquoi cette abstention de la colonie libre, celle qui ne vit pas aux crochets de l'Etat ?

Le mot d'ordre avait-il été donné ? Par qui ? Connaissait-on par avance les déclarations ministérielles ? Savait-on ce qu'allait dire le résident général ?

Un froid glacial régnait dans la salle, lorsque le résident fit son entrée aux sons de la *Marseillaise*.

M. Pichon prit place au centre de la table d'honneur, ayant à sa droite et à sa gauche MM. Homberger et de Carnières, les présidents des Chambres de commerce et d'agriculture, et le doyen du 3^e collège électoral, M. Lefèvre.

Après avoir écouté les compliments du président de la Chambre de commerce et bu une gorgée de Kina-Bellot — apéritif fort prisé par notre confrère Lecore - Carpentier — M. Pichon sortit un papier et lut son discours :

... On aurait entendu une mouche voler...

Des applaudissements nourris accueillent le passage du discours annonçant la suppression de la taxe des routes autrement dit des prestations; il en est de même lorsque M. Pichon rend hommage à l'un de ses collaborateurs les plus éminents, M. Pavillier, mais les nez s'allongent outre mesure et les figures prennent une mine contristée lorsque M. Pichon veut associer à ces éloges mérités TOUS les ad-

ministrateurs qui l'entourent.

Cela jette un froid dans la salle parmi les colons libres qui réclament le déplacement de certains chefs de service qui ont aidé Millet dans la triste besogne accomplie par ce névrosé.

Et ce froid dure jusqu'à la fin de la lecture du discours malgré la chaleur accablante qui règne dans la salle, qui se termine sans que M. Pichon ait parlé du cautionnement.

Puis chacun s'en va chez soi en commentant diversement les déclarations ministérielles.

En nous en allant, nombre de personnes nous interrogent :

— Et le cautionnement, sans lequel nous leur serions-ils ?

— A chaque jour suffit sa peine.

Et demain, nous l'espérons, le cautionnement aura vécu comme a vécu la taxe des routes.

Il n'est pas possible que le journaliste dont nous avons là sous les yeux un certain nombre d'articles d'une violence excessive laisse en vigueur un cautionnement qui est calqué sur une loi de Louis-Philippe et qui, plus est, pêche par la base, le législateur de 1884 ayant omis de joindre au décret sur la presse un article stipulant que le cautionnement restera pendant cinq mois gardé comme garantie des poursuites judiciaires possibles.

Et M. Pichon se trouve placé dans cette alternative :

Ou de supprimer le cautionnement, décision qui doit lui être dictée par son passé d'ardent républicain et qui mieux est de journaliste d'avant-garde;

Ou d'apporter au décret l'article supplémentaire, et alors... il ne serait que le sosie de Millet!

Em. LACROIX.

M. Millet va voir surgir devant lui un adversaire auquel il ne s'attendait certainement pas.

Notre ami Colin de Lamor dont on connaît la fougue, va se rendre à Soissons et suivre pas à pas l'ancien

sous-préfet de Fourtou qui, ayant été éconduit par les républicains de St-Nazaire à grands coups de pieds au derrière, se présente aujourd'hui contre M. Magniaudé, un bon et sincère républicain, celui-là.

Notre ami aura beau jeu de l'anticlérical Millet qui travaillant pour recueillir en Tunisie les congrégations non autorisées et lui fera passer d'aussi désagréables quarts d'heures que celui du palais Cohen, où il fut conspué de si mémorable façon, en présence du ministre Krantz.

A GROS TRAVAIL DÉRISOIRES SALAIRES

On s'est souvent occupé dans la presse de l'intéressante situation des gros fonctionnaires pourvus de grasses sinécures, affligés d'appointements fabuleux et, à côté d'eux des petits et modestes fonctionnaires qui gagnent à peine leurs cent et cent vingt francs par mois.

On a raison de protester contre les privilèges de toutes sortes dont jouissent certains hauts fonctionnaires bien connus. On sait avec quel hautain mépris et quel dédaigneux accueil ils traitent et reçoivent les malheureux postulants ne demandant qu'à gagner humblement leur vie pour soutenir le plus souvent une famille. Dans les administrations, toutes les demandes convergent vers trois ou quatre mêmes personnalités, gros bonnets, repus et satisfaits, qui disposent des places et les accordent aux heureux privilégiés qui n'ont souvent d'autre mérite à ces emplois que les fortes recommandations, le piston et les influences qu'ils mettent en avant.

On s'occupe un peu, depuis quelque temps, de la seconde catégorie des petits fonctionnaires. Et leur situation certainement finira par s'améliorer et être moins précaire, si l'on continue à appeler sur eux l'attention des pouvoirs publics, et surtout celle de M. le Résident Général. Grâce aux constantes sollicitations et aux pressantes demandes de leurs délégués au 3^e Collège, les petits fonctionnaires ont vu déjà une partie de leurs revendications prises en considération...

... Une autre catégorie de petits employés est aussi intéressante, et cette catégorie, dont la situation est digne d'attention, n'a même pas de défenseur. Ils sont livrés à eux-mêmes, leurs intérêts sont à la merci de leurs employeurs qui les exploitent sans pitié. S'ils manifestent leur mécontentement ou réclament une augmentation à leurs salaires, aussitôt ils sont congédiés, menacés d'être remplacés en un tour de main. Ceux-là n'ont ni délégués ni défenseurs et dans leurs propres rangs ils ne rencontrent que victimes.

A être exploités, voilà à quoi ils sont condamnés. On comprend que ce ne sont pas leurs patrons qui voudront améliorer leur sort. Cet état de choses leur profite et tous leurs efforts tendent à perpétuer cet état.

Eh bien ! il faut que cette situation cesse et c'est dans leurs propres rangs qu'ils doivent trouver des défenseurs énergiques et dévoués à leurs intérêts.

Petits comptables des banques et des grands magasins, petits employés de commerce, clercs de défenseurs et d'huissiers, commis... sont atrocement exploités. C'est à peine si, en rémunération du labeur énorme qu'on réclame d'eux, on leur accorde quelques misérables francs. Quand on pense que nombre de jeunes gens qui ont charge d'âmes ont les salaires dérisoires de 20 à 70 francs, grand maximum!... de vrais salaires de famine!...

Leur situation est intéressante et il est juste que notre journal se fasse enfin l'écho de leurs doléances. Ils faut que les patrons qui les emploient compatissent à leurs peines et les rémunèrent équitablement.

Pour cela, il est indispensable que les petits employés se groupent en corporation et forment un syndicat qui prenne leur défense en main et s'occupe activement de leurs intérêts.

Au patronat des employeurs s'opposera le syndicat des employés. Il est temps que les salaires soient de 3 à 4 francs par jour, au minimum.

Aux petits employés maintenant à suivre la voie que nous leur traçons et à comprendre leurs véritables intérêts.

Nous leur promettons d'ailleurs, de les aider dans la mesure du possible à la constitution du syndicat que nous leur conseillons de former.

ALGAN.

La Dépêche Tunisienne a cité ces jours-ci un article d'un journal d'Algérie rédigé en style poissard le plus impur. Ce n'est qu'une enflade d'injures des plus ordurières, des plus hurlantes. Et puis après ?

Notre confrère en a profité — ne l'a-t-il pas cité exprès ? — pour faire le panégyrique du cautionnement qui, ici, ferait obstacle à ces polémiques violentes.

C'est ce que la duchesse d'Etampes appelait : « raisonner comme un livaro ».

La Dépêche entend-elle dire par là que seule la muselière millétiste l'empêche de s'abandonner aux mœurs qu'elle signale ? Sinon de qui parle-t-elle ?

De quel droit prétendrait-on réglementer le goût du public ? Son intérêt, son sens natif du vrai et du beau ne sont-ils pas un criterium suffisant ?

La perversité du langage et du goût n'a-t-elle donc d'autre remède que l'émasculatation de la pensée elle-même ? Est-ce la peur des amendes qui nous préserve des trivialités et nous enseigne à tenir une plume, ou bien l'exemple du bon ton et de l'élégance ?

En France, où vingt-cinq années de liberté de la presse ont fait surgir les façons les plus immondes de s'exprimer, le public est devenu insensible aux grossièretés, mais la vogue et le succès ne vont toujours qu'aux feuilles les mieux écrites et les plus décentes.

Les termes populassiers eux-mêmes ayant perdu leur nocivité par un usage excessif, pénètrent indivi-

duellement dans le langage choisi et l'art d'empêcher un discours soutenu n'est pas dédaigné par les meilleurs écrivains comme Anatole France, par exemple.

Il en est des termes, des épithètes comme des partis et des hommes politiques, qui, issus des bas fonds de la plèbe évoluent normalement vers les sommets artistocratiques. C'est dire qu'un peuple ne doit être sévère d'aucune des formes de la pensée. Au grand air de la liberté nul méphitisme ne résiste, alors que les fleurs n'y sont que plus odorantes et plus suaves.

Un télégramme au clercal Millet

Nous avons eu connaissance, hier, d'un passage odieux d'un discours prononcé par Millet à Soissons.

Nous lui avons envoyé immédiatement le télégramme suivant en attendant de déférer ses accusations devant le Tribunal correctionnel de Soissons, où nous allons le traîner comme il nous entraîna lui-même en 1897 devant son tribunal de gouvernement.

Les rôles sont changés aujourd'hui et l'autocrate d'hier sera le condamné de demain :

René Millet, candidat députation, journal le « Soissonnais », Soissons.

Le dernier des misérables est celui qui pousse la lâcheté pour se disculper d'une tare indélébile à nos yeux de républicains, jusqu'à attaquer fausement et calomnieusement dans l'impossibilité de se défendre et de tirer les oreilles à leur vil insulteur. Qu'en dites-vous M. Millet ?

J'arrive par courrier.

Em. Lacroix.

Nous avons prié par dépêche notre confrère du *Démocrate Soissonnais* de vouloir bien reproduire le télégramme précédent, pour le cas très probable où Millet le garderait dans sa poche sans en souffler mot... et pour cause.

Nos Echos

Procès gagné

Le procès Didi vient d'être gagné par lui sur toute la ligne. La quittance produite par le débiteur Hassouna ben Amor a été reconnue fautive. L'épilogue de cette affaire ne peut qu'être bien accueilli par le public qui n'eût pas aimé voir se renouveler les polémiques auxquelles ce procès avait déjà donné lieu. A propos d'Ouzara, on nous dit que les juges de ce tribunal sont sur le point de rendre leur verdict dans l'affaire d'El Atki qui serait condamné à cinq années de détention et à des dommages pécuniaires envers la famille Benbaron. Sous toutes réserves.

M. Pavillier était à peine remis des fatigues d'une traversée pénible qu'il se rendait le lendemain à Bizerte et Sidi-Abdallah en compagnie de M. Boule, ingénieur adjoint au directeur.

Nous croyons savoir qu'on va s'occuper activement aux Travaux publics de mettre en adjudication la ligne du Fahs à Kalaat-es-Senam.

Ne pourrait-on pas faire démonter l'infidèle baraque de ce gargotier indigène qui se trouve à côté de notre hôtel municipal ?

Non seulement pour la vue, mais encore pour l'odeur d'huile rance qui s'en dégage et prend le passant aux narines.

Notre ami Deboules, surveillant des Ponts et Chaussées sur la route de Créteville, en faisant son service, a été l'objet d'une agression inqualifiable de la part d'arabiers transporteurs de sable de l'oued Miliane.

Voulant s'assurer si ces arabiers avaient une autorisation d'extraire du sable, il a été saisi par le bras et le poignet si violemment pris que celui-ci a été presque arraché indépendamment d'un fort coup de bâton qu'il recevait sur la tête.

Ces brutes ont été arrêtées et conduites sous bonne escorte à la prison civile en attendant leur comparution en police correctionnelle.

Nous espérons que le Tribunal ne se contentera pas de les frapper fort mais appellera leur patron en garantie de dommages-intérêts que le Tribunal ne manquera pas d'allouer à M. Deboules.

On nous signale la loque lamentable qui flotte au-dessus du palais Dar-Hussain, autrement dit de la Division d'occupation, et qui a la prétention de représenter le drapeau français.

Le bleu a complètement disparu et il ne reste plus que le blanc et le rouge.

Dimanche dernier, a eu lieu, au Palais des Sociétés Françaises, la grande Kermesse, organisée, sous la présidence de M^{me}. Stéphen Pichon, au bénéfice de l'œuvre de la Crèche.

Cette fête a été un grand succès pour ses organisateurs. Le public, composé en majeure partie de clairs essaims de charmantes dames et de jeunes et jolies filles en fraîches toilettes a répondu en grand nombre à l'appel des dames patronesses de l'œuvre.

Aussi les recettes s'en sont-elles ressenties, accusant un net de 2.500 francs, dont les pauvres seront les bénéficiaires.

C'est ce soir, à huit heures très précises que M. le vicomte de Les-trade fera à l'hôtel des Sociétés Françaises et sous les auspices de la Société de Géographie Commerciale une conférence sur la Sicile, accompagnée de projections lumineuses.

La conférence sera publique; cependant des places seront réservées aux notabilités, à la presse, et aux membres de la Société.

La Tunisie n'était pas brillamment représentée au concours agricole de Paris. Voici ce qu'en dit un journal parisien :

« A côté de la section algérienne, Tunis occupe une toute petite place, quelque chose comme un straponfin, dans la partie réservée à l'exposition indo-chinoise.

On y voit les vins du domaine de Potinville, quelques échantillons de primeurs et envois du Jardin d'Essais, et de très belles huiles d'olives d'une maison de Sfax.

C'est à peu près tout.

M. Millet étant le candidat de la réaction et des républicains à faux nez, dits ralliés de l'Aisne, la protestation publique d'un marquis contre le comité qui combat la candidature de cet homme malfaisant ne nous a nullement étonné et nous sommes même surpris de n'en avoir vu surgir qu'une seule.

Pauvre Millet, même lâché par ses amis politiques !

Quelle veste les électeurs de Soissons lui réservent !

Nous avons vu avec plaisir que la Compagnie du Bône-Guelma est entrée en arrangement avec les

victimes du malheureux accident survenu à la gare du Sud, accident qui se renouvellera si l'on ne transforme la disposition de cette gare.

Mais pourquoi n'a-t-elle pas agi de même avec la famille de cette malheureuse jeune fille tuée en tombant d'un train sur la ligne de La Goulette ?

Nous savons bien que la Compagnie dit qu'il n'y a pas de sa faute mais il y a faute quand même puisque les barres de fermeture sont insuffisantes et il est extraordinaire que des accidents ne se produisent pas plus souvent. A quand le renforcement de ces barres par des portes qui donnent aux voyageurs la sécurité à laquelle ils sont en droit de s'attendre en montant dans un train ?

Devis joyeux et libertins

Pour la belle M^{lle} C...
Ce n'est pas seulement qu'à la faveur des discrètes frondaisons des bosquets Belvédérésques que se commettent les crimes de lèse-conjugalité et les délits antimatrimoniaux, — car les couples amoureux n'ont que l'embranchement du choix quant aux lieux propices à leurs tendres ébats.

L'autre nuit, donc, tenaillé par l'insomnie qu'une atmosphère saturée d'électricité ne faisait qu'aviver, je désertai le lit pour la rue et sous les flâner sans but et sans idées. — Le hasard parfois, bon enfant, guida mes pas vers ce joli coin de verdure qu'est le square de l'Avenue de Paris.

Des éclaircies commençaient déjà, signes avant-coureurs d'un orage imminent à sillonner l'air, tels de phosphorescents coups de fouets. Ce temps détestable me permettait de présumer que j'étais le seul humain assez hardi pour peupler de ma personne (!) ces parages désolés.

Erreur profonde ! car à un détour, sur un de ces bancs que de prévoyants édiles avaient fait planter là à toutes fins utiles, la fulguration soudaine d'un éclair me faisait le spectacle d'un invisible d'un tableau des plus exquis, fait pour tenter le pinocau d'un Wateau ou d'un Boucher ou d'un Fragonard.

Là à deux heures, moi, se déroulait une scène douloureuse, non ardente et d'où cependant l'émotion n'était exclue.

En un abandon du plus suggestif effet, en un abandon charmant, en un entrelacs indéfinissable de menottes et de peletons et de quenottes se becquetant, les belles mesdames Z... et X... telles Aglaé et Thalie, les deux Grâces, se produisaient mutuellement des trésors de tendresse infinie indignes de nous autres hommes.

Mânes des nonnes du couvent de Lesbos, tressaillez d'aise et de contentement en votre infernal séjour !

La quiétude de vos coquets boudoirs est-elle donc devenue si insuffisante, charmantes dames, que vous cherchiez à remplacer le moelleux de vos divans par la rugosité des bancs de squares ?

Il est vrai que lorsqu'on prend du frisson, on n'en saurait trop prendre, et que pour des blasées, ce qu'il faut avant tout, c'est du nouveau et de l'imprévu, serait-ce le siège mal raboté d'un jardin public ?

Jacques Coeur.

OPINION LIBRE

Le Syndicat Duffó & C^{ie}

En acceptant, ou plutôt en sollicitant à nouveau la présidence du Syndicat des Viticulteurs, M. Duffó a voulu sans doute prouver à ceux-ci, ébahis, qu'il était de taille à tuer le Syndicat agonisant. En effet, à la suite du lamentable et si significatif fiasco du 30 mars, beaucoup, à sa place, se seraient retirés, pitoyables et confus, au milieu de leurs vignes; pour réfléchir sur les vicissitudes des fortunes publiques.

Lui, non ! Dut-il grimper par l'échafaud de service pour arriver à l'autorité présidentielle, peu importe, pourvu qu'il arrive. Il y est, qu'il y reste.

Du jour où en sa qualité de Président du Syndicat obligatoire des viticulteurs, M. Duffó a émis la ridicule prétention de défendre à un syndiqué d'avoir à s'occuper des affaires financières du groupe, nous avons eu l'impression vraie de ce qu'était devenue cette institution de prévoyance entre les mains de ce singulier administrateur.

En effet, cette défense typique indiquait nettement que le syndicat qui devrait être le syndicat de tous les intéressés n'était autre chose que le syndicat Duffó & Cie,

sorte de trou béant où s'engloutissent toutes les espérances, en même temps que les économies des viticulteurs.

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la gestion de ce syndicat; on n'a pu démentir ce qui a été dit au sujet du gaspillage de l'argent des syndiqués.

Personne n'ignore maintenant que les sommes considérables provenant des taxes sur la vigne, versées à la caisse du syndicat se sont fondues comme beurre au soleil, sans profit aucun pour le vignoble tunisien.

Le reliquat disponible ne s'élève pas à plus de 40.000 francs.

Se Syndicat Duffó & Cie se bornait à distribuer des bicyclettes et des revolvers pour fusiller à bout portant l'insecte ravageur.

Pour se distraire un brin, c'est au frais de la princesse qu'il se payait des villégiatures !

Tout comme les Anglais, forts amateurs de tourisme, puisent dans leurs valises les louis nécessaires à leurs frais d'hôtels, le Syndicat Duffó & Cie puisait dans la caisse collective pour faire face aux paiements de leurs dispendieuses mais inutiles pérégrinations.

C'est peut-être un peu sans façon, mais en Tunisie !...

A ce sujet nous n'avons pas dit notre dernier mot, nous continuerons à demander avec instance la vérification de la comptabilité du Syndicat c'est notre droit; nous verrons après s'il y a lieu de faire restituer à la caisse du Syndicat les quelques milliers de francs qui n'auraient pas dû en sortir.

Les statuts sont formels, les cotisations ne doivent être affectées qu'à la défense du vignoble, le surplus à fonder une caisse de réserve.

Or, de quel droit a-t-on prélevé sur la caisse du Syndicat les sommes rondellettes qui ont servi à couvrir des frais de voyages? Le vignoble tunisien courait-il un danger? Etais-il menacé? Non. Peut-être que les avant-postes du Syndicat avaient signalé la présence de l'envahisseur à la frontière... mais dans ce cas, en bons stratégestes, c'était là qu'il fallait l'attaquer, point n'était besoin d'aller le terrasser sur le territoire algérien, à Oran, à Alger, encore moins était-il utile de le poursuivre dans sa retraite jusqu'à Lyon, Montpellier, et dit-on à Paris... Pourquoi pas au pôle nord ?

Tu dieu ! Lorsqu'on se met à la poursuite de ce pauvre phylloxera, il n'a qu'à bien se tenir. Existe-t-il un rapport sur cette triomphale tournée ?

C'est égal, on oublie par trop que l'argent du Syndicat est l'avoir d'une collectivité.

Et des bonnes âmes s'étonnent ensuite que nous demandions que la gestion financière passe aux mains du gouvernement.

Il est bon qu'on sache que les révisionnistes sont si non plus, mais autant intéressés que les partisans du statu-quo, à la défense du vignoble tunisien.

Et s'ils demandent l'intervention du gouvernement c'est qu'ils sont convaincus que celui-ci leur offrira des garanties plus sérieuses, tant au point de vue de la défense du vignoble, que de la gestion administrative, que d'hommes qui n'ont d'autre but que de parader sur l'estrade politique.

M. B.

L'héritage Crawford

Par M^{re} WALDECK-ROUSSEAU

Cette affaire prenant des proportions considérables et tous les journaux de la métropole s'en étaient occupés, d'ailleurs intéressante pour les Tunisiens par les personnalités en cause, nous croyons bon

de reproduire ce qu'il en a été dit dans les journaux de France :

Voici ce que M^{re} Waldeck-Rousseau disait, plaidant à Elbeuf dans le procès de la Banque Girard :

... Messieurs, en 1883, on apprit qu'une demoiselle d'Aurignac, épouse de M. Humbert, avait été instituée légataire universelle d'un Américain cent fois millionnaire qui s'appelait M. Crawford.

Un tel événement ne laissa point l'opinion indifférente et, depuis, tout ce qui pouvait intéresser l'usage fait de cette grande fortune, fut naturellement observé par le public avec une grande attention.

La première conséquence de cet héritage cent fois millionnaire fut que les époux Humbert empruntèrent de l'argent. Héritiers de cent millions, ils se trouvaient dans une situation qui leur commandait, paraît-il, les emprunts et c'est cette nécessité qui, sans doute, les amènera tout à l'heure à la banque Girard.

Je pense, messieurs, qu'on leur fit ou qu'on dut leur faire une objection timide : « Etes-vous cent fois millionnaires, et si vous l'êtes, comment se fait-il que vous en soyez réduits aux emprunts ?

Ils répondirent que la preuve qu'ils étaient héritiers, c'est qu'ils étaient en procès à l'occasion de la succession de M. Crawford. Des héritiers de M. Crawford avaient attaqué le testament et, paraît-il, ils plaidaient contre ces héritiers; il n'y avait point de doute à émettre sur l'existence du testateur ou sur celle du legs universel.

Et, en effet, messieurs, il existe un procès entre les héritiers, MM. Crawford, Robert et Henri, les époux Humbert, et ce procès existe depuis 1885; et il est d'autant moins permis d'en douter que la liquidation, pour des motifs que je vous ferai connaître, a dû finalement intervenir, et qu'elle peut attester, hélas ! que ce procès, quoique ceci puisse sembler invraisemblable, engagé en 1885, est encore pendant en 1898.

Le de cujus

Ni le Conseil de surveillance de la banque Girard, ni personne ne paraît avoir demandé, ni savoir après dix ans de plaidoiries, ce qu'était M. Crawford, le défunt, ce que nous appelons, dans notre langue du droit un peu fruste le de cujus. Ou est-il mort? et, avant de savoir où il est mort, je pense, que le Conseil de surveillance demandera où il a vécu? Cet homme cent fois millionnaire a passé, modeste et inconnu et semblable aux peuples heureux, il n'a pas, messieurs, d'histoire.

Où était son principal établissement? Vous comprenez bien, messieurs, qu'on ne possède pas cent millions sans avoir un asile, un toit une chaumière et que, sans avoir le goût excessif des acquisitions immobilières, on possède une terre, un château, ou tout au moins, comme disent les Anglais un cottage; personne ne le sait, car, je crois, messieurs, que personne ne l'a demandé.

Où s'est ouverte sa succession? Ah ! Voilà un événement qui intéresse bien des personnes et, entre toutes ces personnes, une personne qui n'a pas le droit d'y rester indifférente, je parle du fisc; où les droits de succession ont-ils été acquittés? Ni les plaideurs, je parle des adversaires des époux Humbert, ni les époux Humbert, ni même les tribunaux n'ont jamais semblé préoccupés de le savoir.

Le testament

Tout au moins le testament... ce testament était, on l'a dit, un testament olographe : avant de prêter des millions, on voudra savoir quel est le testament, chez quel notaire il a été déposé, on en voudra avoir une expédition notariée? A l'heure actuelle, je ne crois pas, car j'ai lu jusqu'aux plaidoiries sténographées que jamais, à aucune audience, on ait indiqué quel était le tribunal qui avait ordonné le dépôt du testament, quel était l'heureux notaire qui le conservait dans ses minutes.

Un testament de cette sorte emporte ensuite une opération bien agréable pour le légataire, c'est la délivrance, à qui a-t-elle été demandée? devant quel tribunal? si le tribunal a été saisi, nous n'en savons pas davantage.

(A suivre)

RESTAURANT A LA CARTE
 Diners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.
M. GUICHARD recommande au public
 cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

BIÈRE GRANDE, MAXÉVILLE
 Hors concours Exposition Universelle 1900
 Président du Jury

SPÉCIALITÉ DES PLATS DU JOUR

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
 EN FUTS, BOUTEILLES & BOC

Les Hypothèques en Tunisie

M^r Jacques Scemama, avocat au barreau de Tunis, docteur en droit, lauréat de la faculté d'Aix-Marseille, vient de faire paraître ces jour-ci sa thèse de doctorat en sciences juridiques intitulée les *Hypothèques en Tunisie*, qu'il a soutenue brillamment il y a quelque temps.

Le jeune avocat a bien voulu nous adresser 2 exemplaires de ce remarquable travail, solidement et fortement documenté, qui dénote une étude approfondie des questions traitées : 1^o hypothèques sur les immeubles non immatriculés (droit musulman tunisien); 2^o législations comparées; 3^o hypothèques sur les immeubles immatriculés, et loi foncière.

Tous ceux qui veulent s'initier à cette question ardue et délicate de l'hypothèque, question très importante et qui intéresse tous les propriétaires d'immeubles et acquéreurs fonciers dans ce pays neuf qu'est la Tunisie seront heureux de trouver dans ce volume tous les éléments et les connaissances pratiques qu'ils recherchent.

Dans la première partie de ce travail est présentée une analyse des plus intéressantes des sûretés réelles du droit musulman tunisien et particulièrement de l'hypothèque consentie sur un immeuble non immatriculé.

Il est consacré ensuite un chapitre fort curieux à l'examen de la réforme hypothécaire du régime musulman préconisée par l'avant-projet de 1899, œuvre de M. Santillana.

Dans la deuxième partie de sa thèse, l'auteur fait l'étude comparative des législations hypothécaires en vigueur dans les pays étrangers et auxquelles de nombreux emprunts ont été faits par le législateur de 1885.

Cette partie constitue l'introduction, la préface toute naturelle et logique de la dernière partie, consacrée à l'examen du régime hypothécaire, institué par la loi du 1^{er} juillet 1885.

La conclusion est la nécessité d'établir en Tunisie une institution indispensable au progrès et à l'essor économique de ce pays : celle d'une banque de prêts fonciers qui sera d'une puissante aide aux colons et agriculteurs, pour le développement et l'exploitation de leurs terres.

La conclusion de cette thèse de près de 400 pages vient corroborer fortement les nombreux articles que nous avons publiés ici même sur l'utilité indéniable d'un Crédit Foncier, question dont les pouvoirs publics sont actuellement saisis.

Cet ouvrage sera sûrement dans les mains de tous ceux, et ils sont nombreux, qui passionnent les intéressantes questions de propriétés. C'est leur *vade-mecum* indispensable et celui des jurisconsultes tunisiens.

JEHAN DU PALAIS.

Chronique locale et régionale

Souk-el-Arba

Malgré tout le désir qui nous a été exprimé par bon nombre d'habitants, de publier le nom du personnage auquel nous faisons allusion dans notre dernière chronique, nous estimons qu'il est superflu de le faire puisqu'il est dans la bouche de tout le monde.

Cet individu détient le record de la médisance, il a le toupet et l'audace de casser du sucre sur le dos d'honnêtes gens, alors qu'il ferait mieux de regarder autour de lui.

Nous lui conseillons de fermer le bec, ce qui nous évitera de lui dire quelques autres vérités qu'il n'ignore pas et dont nous avons, jusqu'ici retardé la divulgation.

Courses de Sfax

Dans sa réunion, le comité de la Société Hippique et des Courses de Sfax a décidé que la réunion du printemps de 1902 aurait lieu le lundi de Pentecôte 19 mai prochain.

Pour les gourmets

S'il est un sujet de constant préoccupation, c'est de choisir chaque jour le restaurant où l'on ira prendre ses repas, et ce souci, qui semble illusoire à tous ceux qui ont un ménage, n'est pas le moindre pour les célibataires, les colons appelés en ville

pour leurs affaires ou même les étrangers et touristes qui préfèrent le mouvement et la vie des grands établissements à la tranquille érection des hôtels de premier ordre.

Pour tous, le banal restaurant à prix fixe n'offre qu'un charme tout à fait relatif.

C'est pour tous ces palais délicats, pour ces gourmets qui préfèrent le choix des mets et leur qualité à l'abondance et la quantité, que le propriétaire de la Grande Brasserie Maxéville, M. Guichard, qui n'a jusqu'ici reculé devant aucun sacrifice pour faire de sa maison un établissement hors pair, n'a point hésité à inaugurer, chez lui, le service de la grande carte et qu'il a fait venir de France — cet effet, un des meilleurs chefs connus.

De la sorte, on peut être assuré de trouver, désormais, à la Grande Brasserie Maxéville, des repas exquis, capables de satisfaire les connaisseurs les plus exigeants.

M. Félix Guichard supprime simplement les pensions et les repas habituels à prix fixe, mais il continuera à s'occuper avec le plus grand soin des banquets et des repas de corps, soupers, punchs, etc, pour lesquels son établissement est merveilleusement organisé, avec ses nombreux salons et salles réservés, complètement isolés les uns des autres.

cette innovation valait d'être signalée.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales. Qu'on se le dise.

DERNIÈRE HEURE

Le Lapin résidentiel

An dernier moment, on nous assure de la façon la plus formelle que M. Pichon était bien décidé à ne pas abolir le cautionnement.

L'article antirépublicain, publié, du reste, dans un journal local, serait, paraît-il, un communiqué de la Résidence, parvenu par une voie indirecte à notre confrère qui a répudié le coup de cravache appliqué de si magistrale façon au cautionnement par son collaborateur Pergola.

Le dernier article, disons-le franchement, a causé une pénible impression parmi les amis du « Promeneur » qui voient ce journal évoluer dans un sens si peu libéral et vouloir jouer le rôle d'officieux.

CHEVAUX A VENDRE

La Compagnie Générale Française de Tramways met en vente les chevaux dont elle peut disposer à mesure de l'avancement des travaux de transformation de la traction. S'adresser au dépôt du boulevard Bab Benat de 7 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 6 h. du soir.

HUNYADI JANOS

La meilleure eau purgative naturelle

BIZERTE

GRAND HOTEL D'EUROPE
 ANGELVIN, propriétaire
 ÉLECTRICITÉ — TÉLÉPHONE

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'**Anémie** est les **Fer physiologique**.
 (Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)
 Préparateur: **CH. MALACKOWSKI**, Pharmacien
 4, rue d'Allemagne — TUNIS

Laboratoire spécial des médicaments granules et rigoureusement titrés : Glycérophosphates, Kola, etc.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes microbiocides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Saponiné Le Beuf** son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
 Dépôt: Pharmacie NHE

E. FAURE ET C^{ie}

14, Rue d'Italie, TUNIS
 Spécialité de Chaussures en tous genres
 Rayon spécial pour enfants et fillettes
 ARTICLES TRÈS SOLIDES et GRAND LUXE
BONNETERIE
BAS ET CHAUSSETTES
 Maison de Confiance — Prix Fixe

A VENDRE dix obligations tunisiennes à 495 francs net.
 S'adresser au bureau du journal de 9 à 11 heures.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.
 Traitement spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

L'INDICATEUR TUNISIEN

ÉDITION DE 1902
 Un fort volume relié, de plus de 1.200 p.
 En vente chez tous les libraires
 Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction
 8, Rue d'Alger. — TUNIS

GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE
 TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 TUNIS
 Maison de luxe et de premier ordre
 Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas;
 de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec
 repas pris selon désir au Brasserie
 Maxéville.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des
 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
 BUREAUX : 12, Rue de Hollande

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI
 Récompensés à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.
Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.

Français marié père de trois enfants demande place quelconque : commerce, administration, gérance.
 S'adresser au bureau du journal.

Dame Française demande occupation quelconque, travaux de couture, place de concierge ou gérance de bureau de tabac. Recommandée.
 S'adresser au bureau du journal.

Jeune Dame Française, ayant son brevet, donnerait des leçons chez elle ou à domicile.
 S'adresser au bureau du journal.

Grande Teinturerie Lyonnaise

J. SORREL
 4, Rue d'Allemagne, 4
 à côté des Magasins Orosdi-Back
 TUNIS

DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr.; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie *Démoflys*. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

Le gérant : **EM. LACROIX**
 Imprimerie de la Petite Tunisie

GRAND HOTEL DE FRANCE

Place de la Kasbah
GAFSA

Se recommande aux touristes et voyageurs pour son confort et sa bonne cuisine.

AGENCE AGLOT

1 bis, rue Es-Sadikia
SERVICE DES BAGAGES
 EXPEDITIONS
Camionnage et Transit
TUNIS-HOTEL
 12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
 Service à la carte et à prix fixe
 Salons pour Familles
 Spécialité de Conserve de légumes et de Fruits
 MÉDAILLE OR ET ARGENT

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
 22, rue de Russie, 22
 Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à fort: 1;
A vendre à St Germain un lot de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.
 Sad, au bureau du Journal.

Société des Sables de l'oued Miliane (DE KLÉDIA)

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, et qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.
 S'adresser à son représentant à la Gare Française



LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL :
 Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris
 (sous le contrôle de l'Etat)
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.
 Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à **M. G. ATTIA**, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

A LA LUNE
 MAISON FRANÇAISE
 PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
 Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine
TUNIS — 20, RUE D'ITALIE, 20 — TUNIS

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
DENTIFRICES
 des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
 Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE DU FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, **M. AVICE**, place du Tribunal, Tun^{is}

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

DATTES MANDARINES

Et autres produits tunisiens
Colis-postaux pour tous pays
MAISON : E. TOUZE, 20, RUE D'ITALIE — TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme ; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger.
Elle délivre des chèques et Lettres de Crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.
Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
Ces bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis

OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Soussse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 0/0, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

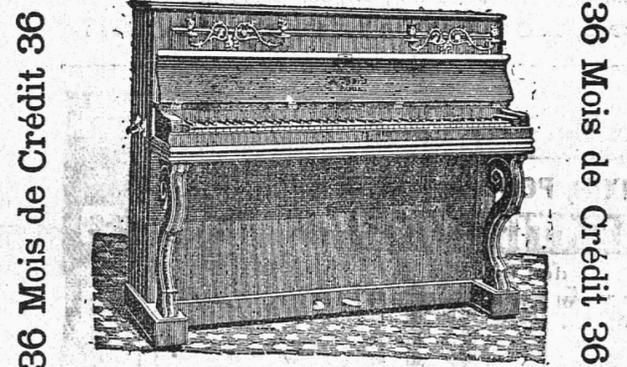
Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SPAX, GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DEPOTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 0/0, - de 6 mois à 1 an 2 1/2 - de 1 an jusqu'à 18 mois 2 1/2 0/0 - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 0/0, - de 2 ans au delà 3 1/2 0/0.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

MAISON DESPÉROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLÂTRE
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRICQUETERIE DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments divers
M. DURAZZANO
Tunis - 8, Rue Amilcar, 8 - Tunis



Vente, Location, Echange
Accords et Réparations
SEUL DEPOSITAIRE DES PIANOS BOISSELOT
Dépôt des Editions G. Ricordi & Co

Maison BELAISCH et GOZLAN
MATERIAUX de CONSTRUCTION

Usine à vapeur au DJEBEL-LAHMAR pour la fabrication du meilleur plâtre du pays
Usine à Vapeur à BAB-EL-KHADRA pour fabrication marseillaise de briques de 1^o qualité
Usine à BOU-KAFFRA pour fabrication de la renommée chaux semi-hydraulique
CIMENT, TUILLES, CARREAUX, BOIS, ETC.
Adresser les commandes, 14, rue de Rome — TUNIS ou au siège social à Bab-el-Khadra

VILLE DE BIZERTE
KURSAAL - THÉÂTRE
A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT
Restaurant de jour et de nuit — Service à la carte
REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 — ETABLISSEMENT DE 1^o ORDRE
Prix Modérés

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITTE
Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

Pasteurisation des vins
APPAREIL BOURDIL de Narbonne
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

DROGUERIE, PEINTURE
HERBORISTERIE
M. CAMISON
11, rue d'Allemagne, TUNIS

TERMINUS-BUFFET-HOTEL
GARE FRANÇAISE
la meilleure situation de Tunis
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS

M. Louis FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DEPOTS

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ÉCURIE CHANTILLY
Tunis — Rue de Norvège — Tunis
Blanc et Mifsud
Pension de Chevaux et de Voitures
ACHAT ET VENTE DE CHEVAUX ET VOITURES
Location de Chevaux, Charrettes anglaises, etc.
Dressage de Chevaux
PROCHAINEMENT
Grand arrivage de Chevaux d'Algérie
A Vendre, paire de Chevaux
paire de poneys trotteurs, une jumet, un cheval de selle et un attelage pour dame
S'adresser à l'Écurie Chantilly, rue de Norvège

PAPIERS PEINTS, VITRAUX
La maison R. MARTIN, 7, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.
Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

VINS ET EAUX-DE-VIE **DOMAINE DE POTINVILLE**
F. BERNET
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Céphalé, Colicé, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par le retour du courrier.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8; — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE



Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse
Dépôts à Tunis :
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hotel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilcar — TUNIS
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPOT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de renforcement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indéformables.
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
Le vapeur Ville de Sfax Capitaine Bousquet partira directement pour Marseille le... 1902.
Prix des passages pour Soussse : 1^o classe : 50 fr. nour. et droite de canal compris; Pont : 11 fr. 50 sans nour.; droits du canal compris
Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'Agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et le Tripolitain et le Maroc. Transport de passagers et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin
DE BIZERTE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Soussse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
DE PALERME, tous les dimanches, 7 heures du matin
A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. du matin.
A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DEPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.
POUR BIZERTE LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Soussse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

A la Ville de Sfax
11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE
Colis-postaux réduits à domicile
Tunisie..... 10 kil. 15 50
5 — 8 10
France..... 10 — 16 95
5 — 8 70
Allemagne, Belgique et Suisse 5 kil. 9 40
Italie, Hollande. 5 — 8 90
Autriche..... 5 — 9 70
Angleterre..... 5 — 10 90
Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

P. DANA
9, Rue Es-Sadkia, 9 — Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels et VIE-VERSAS
Par colis ordinaire 0, 50 par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite vitesse
Embarquements - Débarquements
Opérations de douane